CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 05 octobre 2026.

Étaient présents : **Marie-Ève Godbout, mairesse**
Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2
Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3
Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

Étaient absents : Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1
Yves Roy, directeur général et greffier

Était aussi présente : Danny Lavoie, greffière adjointe et trésorière

01. OUVERTURE

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie-Ève Godbout, la séance est ouverte à 19 h 30.

02. ORDRE DU JOUR

RÉS.01.10.26 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Une déclaration de dispense de lecture de l'ordre du jour est donnée.
Tous les membres du Conseil municipal déclarent avoir reçu et pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est également mise à la disposition du public avant le début de la séance.

Il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉS.02.10.26 Les membres du conseil ayant reçu et lu le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 08 septembre 2026** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires des 24 et 30 septembre 2026**, il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

04. MOT DU MAIRE

Madame Marie-Ève Godbout, mairesse, s'adresse à l'assemblée et y aborde les sujets suivants :

1. MRC
 a. Gestion des matières résiduelles – Nouveau règlement;
 b. Plages – étude débutée;
 c. Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);
 d. Regroupements – les études pourront débuter car on a les appuis de toutes les municipalités;
 e. Statut particulier.
2. Rencontres avec les 2 candidats qui m'ont sollicitée.
3. Allée à la rencontre d'Alexis Deschênes au Phare de La Martre.
4. Rencontre avec la MRC – Schéma d'aménagement.
5. Rencontre avec Carrefour-Ressources pour hébergement abordable.
6. Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie – décrochage – atelier.
7. Vernissage de La Croisée.
8. Portes ouvertes Carrefour-Ressources.
9. Journée des aînés : CHSLD et Résidence du presbytère.
10. Rencontre avec la Fabrique de Cap-Chat.
11. Oktoberfest.
12. CMétis :
 a. Travaux débutés;
 b. Reportage de Radio-Canada.

05. SUIVIS DES CONSIELLERS

La conseillère, madame Jacinthe Côté, s'adresse à l'assemblée et fait part des activités de la bibliothèque.

06. ÉCHANGES

Quatre citoyens prennent la parole et échangent avec les membres du Conseil municipal.

07. TRÉSORERIE

RÉS.03.10.26 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et résolu unanimement que le Conseil **APPROUVE** :

- Les comptes payés au 30 septembre 2026, chèques #37254 à #37258 inclus, et les déboursés #854 à #886 inclus, pour un montant de 116 808.55 $;

- Les comptes à payer au 30 septembre 2026, chèques #37259 à #37286 inclus, et les dépôts par paiement direct #53 à #74 inclus, pour un montant de 233 863.36 $;

- Total des comptes au 30 septembre 2026 : **350 671.91 $**.

ADOPTÉE

RÉS.04.10.26 **APPROBATION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL AU 30 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le Conseil **APPROUVE les écritures au journal général comportant les numéros #153 à #168 inclus**, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 AOÛT 2026

Madame Danny Lavoie, trésorière, a préalablement déposé l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 août 2026 à chacun des membres du Conseil municipal.

08. ADMINISTRATION

RÉS.05.10.26 **APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTES 2025-2026 – ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2024-2029 DANS LE CADRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES – DOSSIER 25-117 (DIDS)**

CONSIDÉRANT la signature d'un protocole d'entente intervenu entre « LE REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE » et la Ville de Cap-Chat pour le financement à hauteur de vingt-deux mille dollars (22 000. $) de l'action *« Soutien aux rendez-vous de socialisation : Loisirs Cap-Chat »*;

VU la reddition de comptes et rapport final pour la période 2025-2026, dressé par monsieur Stéphane Lemieux, animateur en loisirs et vie communautaire, et soumis au Conseil pour approbation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et résolu à l'unanimité :

- D'**APPROUVER** la reddition de comptes et rapport final pour la période 2025-2026, dressé par monsieur Stéphane Lemieux, daté du 15 septembre 2026;

- De **TRANSMETTRE** le tout à madame Anick Truchon, coordonnatrice au Développement social au Regroupement des MRC de la Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉS.06.10.26 **AVIS DE LA MUNICIPALITÉ – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES**

CONSIDÉRANT les articles 243.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ,c.F-2.1), lesquels prévoient le régime de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières par la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les activités exercées dans cet immeuble sont principalement destinées aux jeunes de 11 à 17 ans et visent notamment à les accompagner, les soutenir, favoriser leur développement et prévenir les situations pouvant les placer en difficulté;

CONSIDÉRANT QUE l'Entre-Temps, Maison des jeunes de Cap-Chat Inc. organisme à but non lucratif, a obtenu, le 27 juin 2017, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 15 rue des Peupliers à Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la révision périodique de sa reconnaissance, l'organisme a complété et a fait parvenir le formulaire de révision à la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme exerce toujours ses activités dans l'immeuble situé au 15 rue des Peupliers à Cap-Chat (Québec) GOJ IEO;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a demandé à la municipalité de Cap-Chat de lui transmettre son opinion relativement à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par l'Entre-Temps, Maison des jeunes de Cap-Chat Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est favorable à la reconnaissance de l'organisme aux fins d'exemption de taxes foncières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat **TRANSMETTE** à la Commission municipale du Québec un **avis favorable** relativement à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par **l'Entre-Temps, Maison des Jeunes de Cap-Chat Inc.**, à l'égard de l'immeuble situé au **15 rue des Peupliers à Cap-Chat**;

- **QUE** le Conseil municipal **RECONNAISSE** que les activités exercées par l'organisme dans cet immeuble constituent des activités qui contribuent au soutien, à l'accompagnement et à la prévention des situations de vulnérabilité chez les jeunes de la communauté;

- **QUE** la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec afin qu'elle soit versée au dossier de la demande de reconnaissance;

- **QUE** le directeur général et greffier soit autorisé, si besoin est, à signer et à transmettre tout document requis à cette demande.

ADOPTÉE

RÉS.07.10.26 **AUTORISATION DE PAIEMENT – RAYMOND CHABOT GRANT THORTON (RCGT) – FACTURE 3163075, DATÉE DU 14 MAI 2026, AU MONTANT DE 12 075. $ + TAXES – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À L'AUDIT 2025**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- D'**AUTORISER** le paiement à RCGT de la facture numéro 3163075, datée du 14 mai 2026, au montant de 12 075. $ + taxes, relativement à des travaux supplémentaires réalisés en marge de la préparation des États financiers de 2025 – audit;

- D'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.08.10.26 **AUTORISATION DE PAIEMENT – RAYMOND CHABOT GRANT THORTON (RCGT) – FACTURE 3211681, DATÉE DU 23-09-2026, AU MONTANT DE 2 100. $ + TAXES – HONORAIRES PROGRESSIFS POUR LA PRÉPARATION DE L'AUDIT TECQ 2019-2024**

Il est proposé par **IAN BRUNEAU** et résolu à l'unanimité :

- D'**AUTORISER** le paiement à RCGT de la facture numéro 3211681, datée du 23 septembre 2026, au montant de 2 100. $ + taxes, relativement aux travaux réalisés à pareille date pour l'audit TECQ 2019-2024;

- D'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.10.26 **AUTORISATION DE PAIEMENT – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, URBANISME – FACTURE 18769, DATÉE DU 30-06-2026, AU MONTANT DE 283.93 $ + TAXES – HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement :

- D'**AUTORISER** le paiement à la FQM de la facture numéro 18769, datée du 30 juin 2026, au montant de 283.93 $ + taxes, relativement à la révision du Projet de règlement de zonage modifiant le zonage du lot 6 248 848;

- D'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.10.26 **ALLOCATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DU COMITÉ DE BÉNÉVOLES « LES DÉVOUÉS » ASSOCIÉ AU DÉPARTEMENT DES LOISIRS DU CHSLD DE CAP-CHAT**

ATTENDU QUE le Comité de bénévoles « Les Dévoués » du CHSLD de Cap-Chat mène une campagne de financement afin d'amasser des fonds pour l'organisation de loisirs au profit de la clientèle du CHSLD de Cap-Chat;

ATTENDU QUE dans ce but, le Comité sollicite une contribution financière de la Ville;

VU la lettre adressée au Conseil, en date du 15 septembre 2026, par mesdames Lise Gagné et Éliane Sergerie, respectivement présidente et trésorière du Comité de bénévoles « Les Dévoués »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu :

- D'**ALLOUER** au Comité de bénévoles « Les Dévoués » du CHSLD de Cap-Chat, la somme de 1 000. $, dans le cadre de leur campagne 2026, pour le financement d'activités de loisirs au profit de la clientèle du centre;

- D'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

09. URBANISME

Aucun dossier.

10. RÈGLEMENTS

11. TRAVAUX PUBLICS

RÉS.11.10.26 **AUTORISATION DE PAIEMENT – CHRISTIAN L'ITALIEN, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC. – FACTURE F4568, DATÉE DU 25-09-2026, AU MONTANT DE 750. $ + TAXES**

Il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et unanimement résolu :

- D'**AUTORISER** le paiement à « Christian L'Italien, arpenteur-géomètre Inc. » de la facture numéro F4568, datée du 25-09-2026, au montant de 750. $ + taxes, pour l'établissement d'un plan de localisation sur la rue des Écoliers, des regards d'égoût, sanitaire, pluvial et aqueduc.

- D'**AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.12.10.26 **ENTRETIEN HIVERNAL D'UN TRONÇON D'ENVIRON 0,30 KM SUR LA ROUTE DE LA POINTE-AU-GOËMON, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS**

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre la Ville de Cap-Chat et celle de Sainte-Anne-des-Monts concernant l'entretien hivernal d'un tronçon d'environ 0,30 km sur la route de la Pointe-au-Goëmon a pris fin au terme de la saison hivernale 2025-2026;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de renouveler cette entente pour une période de trois (3) ans aux conditions suivantes :

« *La Ville de Cap-Chat assurera le déneigement, l'épandage d'abrasif ou de sel de déglaçage sur un tronçon d'environ 0,30 km sur la route de la Pointe-au-Goëmon dont la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est propriétaire.*

En contrepartie de ses services, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts paiera à la Ville de Cap-Chat les sommes suivantes :

- ***Pour la saison hivernale 2026-2027 : 1 300. $ + taxes***
- ***Pour la saison hivernale 2027-2028 : 1 375. $ + taxes***
- ***Pour la saison hivernale 2028-2029 : 1 450. $ + taxes***

La somme convenue sera payable à chacune des saisons, le 15 décembre »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **IAN BRUNEAU** et unanimement résolu :

- De **RENOUVELER**, pour une période de trois (3) ans, aux conditions inscrites à la présente résolution, l'entente concernant l'entretien d'un tronçon d'environ 0,30 km sur la route de la Pointe-au-Goëmon dont la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est propriétaire.

ADOPTÉE

12. LOISIRS

Aucun dossier.

13. INCENDIE

Aucun dossier.

14. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Une dizaine de personnes assistent à l'assemblée.
Aucune question.

15. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 19 h 57 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que l'assemblée soit et est levée.

_____	_____
MARIE-ÈVE GODBOUT	**DANNY LAVOIE**
MAIRESSE	**GREFFIÈRE ADJOINTE**